

## **I INTERCOMMUNALITE :**

### **A] SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION PARC NATUREL REGIONAL :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Octobre 2015, portant sur l'adhésion de la Commune au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional.

Il précise que le Conseil Municipal est invité à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune.

**Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur CALMON Lionel comme délégué titulaire et Monsieur SARDA Patrick comme délégué suppléant.**

### **B] CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SERVICE URBANISME :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Juillet 2015 acceptant le principe d'une convention avec la commune de Rivesaltes, pour une mise à disposition de son service urbanisme, afin de traiter les demande et autorisations d'urbanisme de la Commune d'Opoul-Périllos à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2015, afin de palier à l'interruption de l'instruction par les services de l'Etat.

Il donne lecture du projet de convention, et précise qu'il conviendra d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2016 pour assumer les frais liés à l'instruction conformément à ladite convention.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la convention de mise à disposition du service urbanisme de la commune de Rivesaltes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette convention. .**

## **II FINANCES :**

### **A] BAUX :**

#### **1] Bail commercial : Boulangerie**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2015, portant rétrocession de l'immeuble sis 12 Rue de la Toue, propriété de l'Etablissement Public Foncier Local en faveur de a Commune.

Il donne lecture du projet de bail commercial établi au nom de Mme ROBIN Carole, pour l'occupation du rez-de chaussée de cet immeuble.

Il précise que bail prévoit un loyer mensuel de 500 €.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les conditions du bail commercial pour le rez-de-chaussée de l'immeuble sis 12 Rue de la Toue à Opoul-Périllos, et de signer ce bail avec Mme ROBIN Carole.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce bail.

## **2] Bail Logement : 1<sup>er</sup> étage 12 Rue de la Toue**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2015, portant rétrocession de l'immeuble sis 12 Rue de la Toue, propriété de l'Etablissement Public Foncier Local en faveur de la Commune.

Il donne lecture du projet de bail établi au nom de Mme ROBIN Carole, pour l'occupation du 1<sup>ER</sup> étage de cet immeuble en tant que logement.

Il précise que bail prévoit un loyer mensuel de 500 €.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les conditions du bail commercial pour le 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis 12 Rue de la Toue à Opoul-Périllos et de signer ce bail avec Mme ROBIN Carole.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce bail.

## **B] CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES:**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2015, sollicitant la Caisse d'Allocations Familiales pour une aide spécifique aux rythmes éducatifs, ainsi que le renouvellement de la prestation de service accueil de loisir.

Monsieur le Maire donne lecture de la notification de la Caisse d'Allocations Familiales notifiant l'octroi de l'aide sollicitée, ainsi que de la convention d'objectif et de financements pour les prestations de service accueil de loisir sans hébergement et l'aide spécifique rythmes scolaires.

**Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité** les conditions de la convention d'objectif et de financements pour les prestations de service accueil de loisir sans hébergement et l'aide spécifique rythmes scolaires proposée par la Caisse d'Allocations Familiales et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette convention.

Vu par Nous Jean-François CARRERE, Maire de la Commune d'OPOUL-PERILLOS pour être affiché à la porte de la Mairie 21 Janvier 2016

OPOUL-PERILLOS, le 21 Janvier 2016

Le Maire  
Jean-François CARRERE

